

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JOURNÉE NATIONALE DES AIDANTS – 6 OCTOBRE 2017

Malakoff Médéric et la Fondation Médéric Alzheimer publient les résultats de la première étude miroir Salariés/Dirigeants sur l'aide aux salariés aidants

Paris, le 2 octobre 2017 - 8 millions de Français aident un proche (âgé dépendant, en situation de handicap ou ayant une maladie chronique invalidante) et la moitié d'entre eux exerce une activité professionnelle. Les 2/3 des salariés-aidants déclarent que cette situation a un impact sur leur vie professionnelle, et 59 % des dirigeants/DRH interrogés estiment que l'aide apportée par un salarié à un proche se traduit par un absentéisme et par une perte de productivité pour 41 % des entreprises interrogées¹.

C'est ce que révèle l'étude « Agir pour les salariés-aidants » réalisée par le groupe Malakoff Médéric et la Fondation Médéric Alzheimer. Cette enquête nationale a pour objectif de mieux comprendre les difficultés auxquelles sont confrontés les salariés-aidants et les entreprises, d'identifier les répercussions de cette situation sur l'activité professionnelle et de déterminer les solutions pertinentes à mettre en place en dressant un bilan des dispositifs existants.

« La problématique des salariés-aidants est encore mal identifiée par les entreprises alors même que cette situation a un réel impact sur la vie professionnelle des personnes concernées. Avec l'étude Agir pour les salariés-aidants, nous voulons approfondir ce sujet afin de développer la prise de conscience et promouvoir l'émergence de solutions adaptées tant aux aidants qu'aux entreprises, pour concilier vie personnelle, vie professionnelle et performance dans l'entreprise », déclare Hugues du Jeu, Directeur général délégué de Malakoff Médéric.

Pour Hélène Jacquemont, Vice-Présidente de la Fondation Médéric Alzheimer, « *de plus en plus de salariés devront, un jour ou l'autre, mener conjointement leur activité professionnelle, avec la prise en charge épisodique ou régulière d'un proche, en tant qu'aidant. Ceci est, notamment, dû à l'allongement de la durée de vie et au recul de l'âge de départ à la retraite.* »

¹ Etude nationale « Agir pour les salariés-aidants », réalisée par le [Comptoir mm de la nouvelle entreprise](#) et la Fondation Médéric Alzheimer avec le concours de la Fondation Malakoff Médéric Handicap. Cette enquête est composée d'un volet « entreprise » réalisé auprès de 302 entreprises (86 % entre 10 et 1 000 salariés (PME et ETI), 7% de TPE et 7 % de grandes entreprises), et d'un volet « salariés-aidants » réalisé auprès de 221 salariés-aidants d'un proche (âgé dépendant, en situation de handicap ou ayant une maladie chronique invalidante). Pour 53% des personnes interrogées, le proche aidé est un parent, pour 22% un enfant et pour 14% un conjoint. Les 3/4 des salariés-aidants ayant participé à cette étude ont entre 40 et 59 ans.

Une réalité encore invisible pour 2 entreprises sur 3

Seuls 31 % des dirigeants interrogés sont en mesure d'estimer le nombre de salariés-aidants présents dans leur entreprise. La moitié d'entre eux déclarent même qu'il n'y en a aucun.

Ce sujet est un thème de réflexion pour 15 % seulement des entreprises interrogées. La question des salariés-aidants semble être d'autant plus un axe de travail que l'entreprise est grande : 14 % dans les entreprises de moins de 50 salariés / 17 % dans celles de 200 salariés et plus.

La politique générale des entreprises en faveur des salariés-aidants consiste essentiellement (52 %) à apporter une aide à titre informel et dérogatoire (autorisation d'absence, de télétravail).

Un enjeu de performance pour les salariés et les entreprises

- **Pour les salariés-aidants, l'aide apportée à un proche a des répercussions sur leur travail.**
 - **Les 2/3 des salariés-aidants déclarent que leur situation d'aidant a eu un impact sur leur vie professionnelle** : changement des horaires de travail (33 % des cas), réduction du nombre d'heures de travail (29 % des cas) ou travail à domicile (14 % des cas).
 - Au cours des trois derniers mois, ils signalent également avoir eu des difficultés à se concentrer (45 %), dû partir plus tôt du travail (33 %) ou encore être arrivés en retard au travail.
- **Pour les entreprises**, les répercussions de l'aide apportée à un proche se traduisent par :
 - de l'absentéisme (59 %),
 - des problèmes d'organisation du travail (50 %),
 - une démotivation du salarié-aidant (48 %)
 - et une perte de productivité (41 %).

Des dispositifs d'aide aux salariés aidants encore mal identifiés

Pour accompagner les salariés-aidants dans leur enjeu de conciliation vie pro/vie perso, des congés « spécifiques » légaux ont été mis en place par les pouvoirs publics. Ces dispositifs de soutien restent néanmoins méconnus de 39 % des intéressés : seuls 12 % des personnes interrogées y ont eu recours.

- 70 % ignorent ce qu'est le congé de solidarité familiale,
- 59 % ignorent ce qu'est le congé de présence parentale,
- et 55 % ce qu'est le congé de proche aidant mis en place par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (29 décembre 2015).

En revanche, **67 % des salariés-aidants ont pris des congés non spécifiques aux aidants (congés payés, RTT, disponibilités...) au cours des 6 derniers mois, pour une durée moyenne de 10 jours.**

Cela peut s'expliquer notamment par le fait que la prise de ces congés ne dévoile pas son état de salarié-aidant, et qu'ils ne soient pas (ou peu) rémunérés.

Des solutions pour mieux accompagner les salariés-aidants

64 % des salariés-aidants souhaitent **disposer d'une information sur les aides disponibles pour concilier vie professionnelle et vie personnelle** (droits aux congés, aides financières, services à la personne...), une attente partagée par la moitié des entreprises interrogées. Près de 4 salariés-aidants sur 10 (38 %) sont **en attente de formations spécifiques** sur le thème : « mieux accompagner son proche aidé et comprendre sa pathologie ».

Pour les entreprises, les solutions les plus pertinentes à mettre en place concernent l'organisation du travail (l'**aménagement du temps de travail** (79 %), la **flexibilité des horaires** (75 %) et la **polyvalence du personnel** (69 %)).

D'autre part, des pistes d'amélioration sont également à explorer afin de permettre de libérer la parole sur les conditions des aidants, demandeurs sur le sujet : **30 % des salariés-aidants souhaiteraient que leur entreprise mette en place des groupes de parole** d'aidants. Ils sont néanmoins encore peu nombreux à en parler avec leur supérieur hiérarchique (30 %) ou avec une personne des ressources humaines (18 %).

Les employeurs se montrent globalement prêts à mettre en place des dispositifs pour favoriser la communication au sein de l'entreprise : plus de 4 entreprises sur 10 considèrent que **la formation ou la sensibilisation des managers** (réunions, ateliers de mise en situation, guides, outils de repérage) pourraient être déterminantes.

A propos de la Fondation Médéric Alzheimer

La Fondation Médéric Alzheimer a pour objectif d'aider les personnes malades et leurs proches à mieux vivre avec la maladie et de retarder le plus possible la perte d'autonomie. Créée en 1999, elle est la 1ère fondation reconnue d'utilité publique entièrement dédiée aux personnes malades et à leurs aidants, qu'ils soient familiaux, bénévoles ou professionnels. La Fondation Médéric Alzheimer allie la recherche en sciences sociales et l'innovation de terrain pour mieux connaître la maladie et mettre en place de nouvelles solutions d'accompagnement, mieux adaptées aux besoins. Elle développe une approche globale et pluridisciplinaire, en prenant en compte toutes les dimensions de la maladie d'Alzheimer : biomédicale, médico-sociale, juridique, économique, éthique... Depuis l'origine, la Fondation Médéric Alzheimer a soutenu plus de 400 projets d'initiatives locales, 140 projets de recherche, dont 64 prix de thèse et bourses doctorales pour de jeunes chercheurs et a consacré 27 M€ à ses missions sociales.

www.fondation-mederic-alzheimer.org

A propos de Malakoff Médéric

Malakoff Médéric est un acteur majeur de la protection sociale complémentaire, qui exerce deux métiers (chiffres au 31 décembre 2016) :

- l'assurance de personnes (santé, prévoyance, épargne retraite), avec 3,8 Mds€ de chiffre d'affaires récurrent, 4,9 Mds€ de fonds propres et une marge de solvabilité supérieure à 2 fois l'exigence réglementaire Solvabilité 2. Malakoff Médéric assure la santé et la prévoyance de 212 000 entreprises, et couvre 4,8 millions de personnes au titre d'un contrat collectif et 1,8 million au titre d'un contrat individuel.

- la gestion de la retraite complémentaire avec 10,8 Mds€ de cotisations encaissées et 16,5 Mds€ de prestations versées, une mission d'intérêt général menée pour le compte de l'Agirc-Arrco auprès de 207 000 entreprises, 2,8 millions de salariés cotisants et 2,9 millions de retraités.

Le Groupe étant paritaire, mutualiste et à but non lucratif, sa gouvernance garantit la prise en compte et la défense des intérêts des entreprises et des salariés.

L'action sociale de Malakoff Médéric consacre 77 millions d'euros à l'accompagnement de plus de 100 000 personnes en situation de fragilité sociale et à l'émergence de projets innovants dans différents domaines : le retour à l'emploi, l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes d'un cancer, l'intégration des personnes en situation de handicap, l'accompagnement des aidants familiaux, et le bien-vieillir. Le Groupe met à disposition des aidants familiaux son réseau de 200 experts pour les aider à trouver des solutions adaptées à leurs besoins, ainsi que des outils d'information grand public tels que le sitedesaidants.fr

www.malakoffmederic.com

www.lecomptoirmm.com

Contacts Presse :

Fondation Médéric Alzheimer
Marjorie Castoriadis
01 55 60 24 41
mcastoriadis@articleonze.com

MALAKOFF MÉDÉRIC
Élisabeth Alfandari
+33 7 60 09 25 30
ealfandari@malakoffmederic.com